



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Comité de l'évaluation - Vingt-huitième session

Rome, 11 septembre 2001

ÉVALUATION THÉMATIQUE

**VULGARISATION AGRICOLE ET APPUI À L'INNOVATION PAYSANNE EN AFRIQUE
DE L'OUEST ET CENTRALE: BILAN ET PERSPECTIVES POUR LE FIDA**

RÉSUMÉ

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES	iii
I. INTRODUCTION	1
A. Origine et objectif de l'évaluation thématique	1
B. Limites de l'étude et difficultés rencontrées	2
C. «Vulgarisation agricole», de quoi parle-t-on?	2
D. Bref rappel historique sur la vulgarisation en AOC	4
E. De l'innovation paysanne	4
II. ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE DU FIDA EN AOC ET ÉCHANTILLON ÉTUDIÉ	5
A. Évolution du portefeuille du FIDA en AOC au cours des années 1989-2000	5
B. Échantillon d'expériences analysées	6
III. ÉVALUATION DES APPROCHES DE VULGARISATION MISES EN OEUVRE	9
A. Bilan des expériences de vulgarisation conventionnelle	9
B. Les expériences novatrices	15
IV. QUELQUES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PROVISOIRES	18
A. Repérage d'innovations appropriées, appui aux processus d'innovation	18
B. Le Conseil technique et économique aux exploitations et aux OP	19
C. Maîtrise paysanne pérenne	20
D. Négociation et partenariat	22
V. COMPARAISON AVEC LES PRINCIPES DE L'INITIATIVE DE NEUCHÂTEL	22



SIGLES ET ACRONYMES

AOC	Afrique de l'Ouest et centrale (Région Afrique I au sens du FIDA)
AOPP	Association des organisations professionnelles paysannes (Mali)
APG	Projet d'appui au paysannat gabonais (FIDA/Gabon)
CPAD	Commission paysanne de développement (OP du cercle de Ségou au Mali)
CES	Conservation de l'eau et des sols
FIL	Fonds d'investissement local
FODESA	Programme Fonds de développement en zone sahélienne (Mali)
FPFD	Fédération des paysans du Fouta Djallon (OP de Guinée)
ILEIA	Center for information on low external input sustainable agriculture
ISWC	Indigenous Soil and Water Conservation (Programme régional de recherche-action de la Coopération néerlandaise)
LACOSREP	Upper-East Land Conservation and Smallholder Rehabilitation Project (FIDA/Ghana) (Projet de conservation des sols et de réhabilitation des petites exploitations dans le Haut Ghana oriental)
LADEP	Lowland Agricultural Development Programme (FIDA/Gambie) (Programme de développement agricole des basses terres)
NRTCIP	National Roots and Tuber Crop Improvement Programme (FIDA/Ghana) (Programme d'amélioration des racines et tubercules)
ONG	Organisation non gouvernementale
OE	Bureau de l'évaluation et des études (du FIDA)
OP	Organisations paysannes (ou Organisations de producteurs)
PACDM	Projet d'amélioration des cultures de décrue de Maghama (FIDA/Mauritanie)
PAGF	Projet agroforestier de Diourbel (FIDA/Sénégal)
PDPEF	Projet de développement des petites exploitations en région forestière (FIDA/Guinée)
PDRAA	Projet de développement rural de l'arrondissement d'Aguié (FIDA/Niger)
PDRNE	Projet de développement rural dans le Nord-Est (FIDA/Côte d'Ivoire)
PFDVS	Projet Fonds de développement villageois de Ségou (FIDA/Mali)
PNASA	Programme national d'appui aux services agricoles
PNAPAF	Programme national de promotion de l'agriculture familiale (FIDA/Sao Tomé-et-Principe)
PRAFD	Projet de réhabilitation agricole au Fouta Djallon (FIDA/Guinée)
PRODAP	Projet de développement de l'agriculture et de l'élevage à assise communautaire (FIDA/Cap-Vert)
PSA	Programme Spécial du FIDA pour les pays d'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification (1985-1995)
PSANG	Projet de sécurité alimentaire au Nord Guéra (FIDA/Tchad)
PS CES/AGF	Programme spécial de conservation de l'eau et des sols et d'agroforesterie dans le Plateau Central (FIDA/Burkina Faso)
PSN	Programme spécial national (FIDA/Niger)
RTIP	Roots and Tuber Improvement Programme (FIDA/Ghana) (Programme d'amélioration des racines et tubercules)
SACDP	Projet de développement agricole et communautaire dans l'État de Sokoto
SCIMP	Smallholder Credit, Input Supply and Marketing Project (FIDA/Ghana) (Projet de crédit, de fourniture d'intrants et de commercialisation en faveur des petits exploitants)
SOGVERS	Soutien aux groupements villageois dans l'Est de la région des savanes
SSWC	Small-Scale Water Control Project (FIDA/Gambie) (Projet de petits ouvrages de maîtrise des eaux)
T&V	Formation et Visites (modèle d'organisation et de gestion des services publics de vulgarisation appuyé par la Banque mondiale en AOC de 1985 à 1995)
VIPAF	Programme de valorisation des initiatives paysannes en agroforesterie (FIDA/Niger)





AVERTISSEMENT

Ce document est le résumé d'un rapport d'étape. Il n'a pas encore été validé au sein du FIDA ni soumis aux partenaires du Fonds dans les pays d'Afrique de l'Ouest et centrale. Certaines implications opérationnelles des recommandations restent à préciser.

Après revue interne, le rapport complet sera présenté à la prochaine rencontre du «Groupe de Neuchâtel» à Londres en novembre 2001. Un atelier régional de validation sera organisé dans un pays d'Afrique de l'Ouest au cours de l'année 2002. Outre les partenaires habituels du Fonds, services gouvernementaux, instituts de recherche, responsables de projets, ONG et institutions coopérantes, une forte représentation des organisations de producteurs sera invitée à cette rencontre régionale.

Comme pour les autres travaux thématiques du Bureau de l'évaluation et des études, ce travail aboutira à un «accord conclusif» avec les partenaires concernés. Cet accord devrait servir de base à l'élaboration d'une stratégie sectorielle pour le FIDA dans la région considérée.

ÉVALUATION THÉMATIQUE

VULGARISATION AGRICOLE ET APPUI À L'INNOVATION PAYSANNE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET CENTRALE: BILAN ET PERSPECTIVES POUR LE FIDA

RÉSUMÉ

I. INTRODUCTION

A. Origine et objectif de l'évaluation thématique

1. Au cours de la préparation du programme d'évaluation pour l'année 2000, la Division Afrique I du FIDA a sollicité une étude de l'expérience du Fonds en matière de vulgarisation et d'appui à l'innovation agricole en Afrique de l'Ouest et centrale (AOC). Les motivations en étaient: i) les résultats décevants de nombreux projets cherchant à améliorer la production et les revenus agricoles à travers des approches conventionnelles de transfert de technologies; et ii) le besoin de capitaliser l'expérience du Fonds dans ce secteur et de la comparer aux opportunités émergentes et aux approches novatrices en cours dans la région.

2. L'objectif fixé par le document d'orientation de l'étude est de tirer les enseignements utiles à l'élaboration d'une politique régionale d'appui à l'innovation agricole, susceptible de guider la conception des futures opérations et d'orienter le dialogue politique avec les partenaires du FIDA dans les pays et au niveau international. Les conclusions de l'étude devaient notamment permettre au FIDA de prendre position par rapport aux recommandations du groupe de réflexion dit de l'«Initiative de Neuchâtel» rassemblant des représentants de diverses coopérations bilatérales et institutions de développement internationales.

3. Le FIDA n'a pas conduit d'évaluation thématique dans le domaine de la vulgarisation agricole depuis 1989¹ et les derniers efforts de réflexion stratégique en la matière pour l'Afrique subsaharienne remontent aux travaux du Programme spécial pour l'Afrique (PSA) dans la seconde moitié des années 80. Depuis, la situation dans la région a fortement évolué suite à la mise en oeuvre des différents programmes d'ajustement sectoriels et d'appui aux services agricoles, à l'évolution générale vers la libéralisation et la décentralisation, ainsi qu'à l'affirmation d'un vaste mouvement d'organisation professionnelle du monde paysan, en particulier dans les pays d'Afrique de l'Ouest.

4. Depuis la remise en question des grands modèles de référence qui avaient marqué les années 80 et 90 (notamment le modèle de vulgarisation dit «Formation et Visite»), le débat sur l'avenir des services à l'agriculture paysanne en AOC s'est considérablement ouvert et enrichi, en particulier sur le plan institutionnel et social. Il se poursuit à travers de multiples instances telles que la «Concertation sous-régionale sur le Partenariat Recherche/Vulgarisation – Organisations paysannes», le «Groupe de Neuchâtel» ou encore le groupe thématique AKIS² animé par la Banque mondiale et la FAO. Jusqu'à présent, le FIDA n'a tenu dans ces débats qu'un rôle de second plan, peu conforme à son expérience et à la place qu'il occupe dans l'aide internationale au développement agricole en AOC.

¹ [Agricultural research and extension experience for smallholder farmers: a review of IFAD's experience, 1978-88, EC 89/2/W.P.8.](#)

² Agricultural Knowledge and Information Systems.



5. L'objectif de l'étude est donc de fournir des éléments de connaissance et des propositions à partir desquels élaborer une stratégie opérationnelle pour le FIDA et ses partenaires en AOC. Cependant, les conclusions et recommandations de cette étude n'ont aucune prétention à l'universalité. Elles découlent très directement **des situations particulières dans lesquelles intervient le FIDA** en AOC et de son mandat spécifique de lutte contre la pauvreté rurale. Dans cette région, et en particulier depuis la mise en oeuvre du PSA, le mandat du Fonds a été interprété principalement en termes **de ciblage géographique** de projets de développement rural à composantes multiples. Les interventions visent des contextes agraires marqués par le risque et l'enclavement. Le Fonds n'intervient pas ou peu dans les régions agricoles relativement favorisées telles que les zones coton et café/cacao, les grands bassins de riziculture irriguée ou les «ceintures vertes» périurbaines. Ces pôles de développement agricole bénéficient déjà de services agricoles privés et publics bien implantés et la problématique de l'appui à l'innovation s'y pose de manière sans doute différente. Le débat international et les politiques nationales qui raisonnent généralement en termes de Système national de services agricoles ont parfois du mal à distinguer les caractéristiques et les besoins spécifiques des régions défavorisées.

B. Limites de l'étude et difficultés rencontrées

6. Cette étude est presque entièrement basée sur une revue de documentation - des rapports d'évaluation du FIDA mais aussi d'autres institutions - sans investigations complémentaires sur le terrain. Comme pour d'autres travaux thématiques du Bureau de l'évaluation, l'étude repose donc sur des expériences récemment achevées ou en cours mais pour la plupart conçues il y a déjà plusieurs années (les projets étudiés ont été, dans leur grande majorité, approuvés entre 89 et 96). Dans un secteur où les discours, les politiques et les conceptions de projet ont nettement évolué au cours des dernières années il est difficile de faire la part des modes passagères et des transformations profondes dans les comportements et les institutions. De même il y a difficulté à discerner les leçons utiles pour l'avenir de celles qui relèvent déjà du passé. Par ailleurs, la grande diversité d'une région allant du Sahara à la forêt équatoriale ne facilite pas la recherche de conclusions de portée générale. À cet égard, l'étude accuse sans doute un déséquilibre géographique tenant à la rareté des évaluations de projet disponibles pour la sous-région d'Afrique centrale.

7. Une deuxième difficulté rencontrée par cette étude est qu'elle porte sur des projets dans lesquels la vulgarisation n'est qu'une composante parmi d'autres qui mobilise entre 10% et 30% des ressources financières. Il est difficile d'isoler la contribution spécifique de cette activité aux résultats des projets. Cette difficulté dépasse d'ailleurs le cadre des projets intégrés typiques du FIDA car l'efficacité de la vulgarisation est toujours dépendante de celle d'autres services tels que la recherche, le commerce des intrants et des produits, l'investissement et l'entretien des infrastructures rurales, etc. L'activité même des services de vulgarisation est souvent multiple.

C. «Vulgarisation agricole», de quoi parle-t-on?

8. Une définition préalable des termes de «vulgarisation agricole» est indispensable. Il convient en premier lieu de distinguer la fonction de vulgarisation, en tant que service particulier aux producteurs, des institutions qui assument ces fonctions. La littérature très abondante sur la question des services agricoles en Afrique a parfois tendance à regrouper sous le terme de vulgarisation un ensemble hétérogène de fonctions. En AOC cette confusion a une origine historique dans les services d'«encadrement» plurifonctionnels des années 70-80.

9. Par vulgarisation agricole on entend ici l'ensemble des activités de communication, information, démonstration et formation technique visant à «transférer» et diffuser dans un milieu d'agriculteurs des technologies nouvelles ou améliorées par rapport aux pratiques courantes de production, transformation et gestion. Ces «messages» ou «paquets» techniques ont généralement été mis au point et proposés par les institutions de recherche (principalement les Centres nationaux de recherche agronomiques, parfois des universités, des projets ou des ONG). La vulgarisation est donc



une fonction simple utilisant des outils tels que la fiche technique et la parcelle de démonstration. Visant une diffusion de masse de nouvelles technologies standardisées dans un milieu majoritairement illettré, faisant rarement usage de la radio, la vulgarisation emploie un grand nombre d'agents de base en contact direct avec les agriculteurs dans leurs villages. C'est un service de proximité exigeant en personnel. Les vulgarisateurs ont un niveau de formation relativement bas et une capacité limitée d'analyse agronomique et économique mais sont eux-mêmes supervisés par des techniciens et ingénieurs agronomes qui les forment et leur transmettent les messages à diffuser en provenance des centres de recherche. Inversement les vulgarisateurs sont censés transmettre à leurs superviseurs, et à travers eux à la recherche, les problèmes techniques signalés par les producteurs et leurs réactions aux technologies proposées («feed-back»). En amont, les dispositifs de vulgarisation et de recherche doivent être «articulés» afin d'assurer l'adéquation des efforts de recherche aux contraintes et potentiels des producteurs.

10. Cette définition de la fonction de vulgarisation peut sembler dépassée aux yeux des tenants de nouvelles approches des services agricoles³. Elle a cependant trois mérites essentiels pour la présente étude: i) **elle correspond à la réalité des activités menées par les composantes de vulgarisation** dans la majorité des projets FIDA analysés; ii) **elle correspond à la fonction largement dominante** et donc à l'organisation, aux ressources humaines et à la culture professionnelle, **des services de base des ministères de l'agriculture** dans les zones d'intervention du FIDA en AOC; iii) cette définition **permet enfin de distinguer clairement la vulgarisation d'autres fonctions, parfois assumées par les mêmes institutions**, telles que la recherche-action et l'expérimentation, le conseil agricole, l'animation rurale et la formation, l'approvisionnement en intrants.

11. Un certain nombre de conditions doivent être remplies pour qu'une fonction de vulgarisation soit efficace en termes de développement agricole. La première d'entre elles est l'existence de technologies nouvelles, adaptées aux contextes agro-écologiques, sociaux et économiques dans lesquels opèrent les producteurs, inconnues de ces derniers et clairement supérieures à leurs propres pratiques. Il n'y a pas de vulgarisation utile sans recherche appliquée active produisant des innovations diffusables. Toutes choses égales par ailleurs, le flux d'innovations techniques adaptées généré par la recherche sera d'autant plus important et régulier que les paramètres agro-écologiques, sociaux et économiques (notamment les prix) seront connus, stables et maîtrisés dans la zone visée par l'effort de recherche.

12. Une sous-condition importante est que les intrants et outils agricoles, le matériel végétal et dans certains cas la force de travail, constituant les ingrédients des innovations diffusées, doivent être physiquement et financièrement accessibles aux producteurs.

13. La deuxième condition d'efficacité est également une condition d'efficience: les technologies doivent être relativement standardisées et adaptées à un grand nombre de producteurs (c'est d'ailleurs généralement sur ce genre de produits que se concentrent les efforts de recherche). Autrement dit, les innovations doivent se prêter à une diffusion de masse par des vulgarisateurs de base dans des zones homogènes de grande étendue. Plus la population d'exploitation agricole est dense et homogène plus la fonction de vulgarisation sera efficace et efficiente. Cependant, pour que l'effort de vulgarisation

³ «La vulgarisation est encore trop souvent considérée seulement comme un moyen de diffusion du progrès scientifique et technique et de transfert de technologies. Mais cette définition étroite est très insatisfaisante (...) À côté des fonctions d'information et formation, les dispositifs de vulgarisation agricole doivent assurer des fonctions indissociables de **facilitation**.» (Note de cadrage conjointe sur la vulgarisation agricole. Groupe de Neuchâtel, 1999). Le point de vue et la terminologie adoptés ici sont différents: la vulgarisation n'y est pas définie comme «ce qu'elle devrait être» idéalement mais comme ce qu'elle est et ce qu'elle fait concrètement dans le cadre des projets examinés et des institutions mobilisées. Par souci de rigueur on désignera par leurs noms propres les autres services de proximité que sont la **facilitation**, le **conseil**, **l'appui à l'innovation** ou la **recherche-action** bien distincts de l'activité de vulgarisation et exigeant des compétences et des organisations différentes.

ait un sens il faut également que l'innovation soit peu susceptible d'une autodiffusion en milieu paysan par le jeu des communications spontanées et du marché. Au minimum, la fonction de vulgarisation doit pouvoir significativement accélérer le processus de diffusion.

D. Bref rappel historique sur la vulgarisation en AOC

14. Historiquement, la fonction de vulgarisation a été assumée en AOC par des institutions publiques ou parapubliques d'«encadrement agricole» au sein desquelles elle a été longtemps associée à d'autres services tels que l'approvisionnement en intrants et en matériel, l'intermédiation pour le crédit agricole, la recherche-développement, l'appui à l'organisation coopérative et parfois la commercialisation des produits.

15. Suite aux programmes d'ajustement structurels et sectoriels des années 80 et à la généralisation au début des années 90 du modèle d'organisation de la vulgarisation dit «Formation et Visites» (T&V), les services publics de vulgarisation ont été restructurés autour de leur mission principale. La série des Programmes nationaux de vulgarisation agricole ont laissé au sein des ministères de l'agriculture des services de vulgarisation épurés, organisés, formés et équipés sous financement principal de la Banque mondiale au niveau national (le FIDA a cofinancé un petit nombre de ces programmes nationaux) mais également appuyés au niveau local par de nombreux projets dont ceux du FIDA. En AOC, ces grands programmes nationaux basés sur le modèle T&V se sont achevés au cours de la première moitié des années 90 avec des résultats institutionnels notables mais sans perspective de viabilité et des effets de développement agricole décevants, surtout dans les régions défavorisées. Actuellement, la plupart des services de vulgarisation sont organisés selon ce modèle mais ne disposent plus des financements extérieurs susceptibles de les faire fonctionner.

16. Depuis 1995 et surtout depuis l'adoption de la nouvelle stratégie de la Banque mondiale (1997 *From Vision to Action*) une nouvelle vague de projets nationaux et de restructuration est en cours prenant souvent à contre-pied - au moins sur le papier - les orientations précédentes: diversité des approches, réponse à la demande, pluralité des acteurs, décentralisation, rôle clé des organisations de producteurs.

E. De l'innovation paysanne

17. Le modèle encore dominant d'aide au développement agricole par transfert de technologies de la recherche scientifique vers les agriculteurs à travers la vulgarisation repose sur un double postulat implicite: i) celui de connaissance (et de prévisibilité) par les chercheurs des stratégies paysannes et des conditions complexes dans lesquelles elles se mettent en oeuvre; et ii) celui de l'immobilisme technique des paysans africains. Ce deuxième postulat a été infirmé par bon nombre d'historiens du développement agricole et d'observateurs des systèmes agraires qui ont documenté la grande diversité mais aussi la forte dynamique de changement technique basée sur une pratique diffuse de sélection variétale, d'échange et d'expérimentation de pratiques, d'outils et de matériel végétal par les paysans eux-mêmes. Cet effort permanent d'expérimentation et d'adaptation a été largement sous-estimé et ignoré, tant par les institutions internationales d'aide au développement que par les services techniques et les instituts de recherche dans les pays d'AOC.

18. Au cours des années 90, des ONG comme Voisins mondiaux, ILEIA et ENDA Tiers Monde, et plus récemment des projets expérimentaux comme VIPAF (FIDA) ou ISWC 2 (Coopération néerlandaise) ont commencé à appliquer une démarche d'appui ou de facilitation de ces processus d'innovation paysanne.

II. ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE DU FIDA EN AOC ET ÉCHANTILLON ÉTUDIÉ

A. Évolution du portefeuille du FIDA en AOC au cours des années 1989-2000

19. De 1989 à 2000, le FIDA a approuvé 74 projets en AOC pour un montant total de fonds engagés sur prêt de 775 millions de USD. Les trois quarts de ces projets (55) avaient des composantes de services agricoles (telles que vulgarisation, recherche appliquée, approvisionnement en intrants et appui à la commercialisation, aménagements fonciers tels que l'irrigation ou la conservation de l'eau et des sols (CES)) plus ou moins importantes et visaient directement l'augmentation de la production et/ou des revenus agricoles.

20. Au cours de cette période on constate un désengagement progressif mais très net de l'appui aux services agricoles. Au cours des quatre dernières années, moins de la moitié du montant des prêts approuvés concerne des projets à composante de développement agricole. La majorité des fonds récemment engagés sont alloués à des projets de microfinance, d'appui à la décentralisation ou au «développement local» ou d'appui aux micro-entreprises rurales. Cette évolution correspond à l'émergence de nouvelles priorités stratégiques dans la région mais elle est aussi sans doute l'expression d'un certain désarroi face aux résultats décevants obtenus par bon nombre des projets locaux ou régionaux de développement agricole et rural qui constituaient la grande majorité des interventions pendant la première moitié des années 90.

Tableau 1: Évolution de la structure du portefeuille du FIDA en AOC ⁴

Période d'approbation des projets	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000
Nombre de projets approuvés en région AOC	14	14	10	13	9	14
Nombre de projets approuvés ayant une forte composante de services agricoles	14	13	9	9	5	5
Part des projets approuvés ayant une forte composante de services agricoles	100%	93%	90%	69%	56%	36%
Part des montants de prêt engagés pour des projets à forte composante de services agricoles	100%	99%	93%	72%	49%	43%

21. Les 55 projets à composante de développement agricole se caractérisent par la diversité de combinaison d'activités et du montage institutionnel. Cependant, la très grande majorité des composantes de vulgarisation agricole ou de recherche appliquée a été confiée aux services publics compétents (soit dès la conception initiale, soit en cours de mise en oeuvre), le plus souvent à travers des procédures de convention entre les unités de gestion des projets (UGP) autonomes et les directions nationales ou régionales de l'agriculture. Une minorité de projets sont directement insérés dans ces services. Enfin une très petite minorité a passé des contrats ou conventions avec des ONG.

⁴ La zone grisée correspond à l'ensemble des projets dont la mise en oeuvre est suffisamment avancée pour être évalués dans le cadre de cette évaluation thématique conduite en 2000-2001.

B. Échantillon d'expériences analysées

22. L'échantillon sélectionné pour la présente étude comporte 23 projets financés sur prêts du FIDA, dont 19 ont été conçus entre 1989 et 1996, trois avant 1989 et un en 1997. Par ailleurs quatre expériences financées par le FIDA sous forme de don (don d'assistance technique ou du PCE/ONG) ont été retenues pour leur aspect novateur (Échange Oasis-Oasis en Mauritanie, VIPAF au Niger, Champs-École à San et Fayda Ton/Ségou au Mali). Enfin il a été examiné neuf expériences appuyées par d'autres institutions, ONG ou coopération bilatérale.

23. L'analyse s'est déroulée en deux temps:

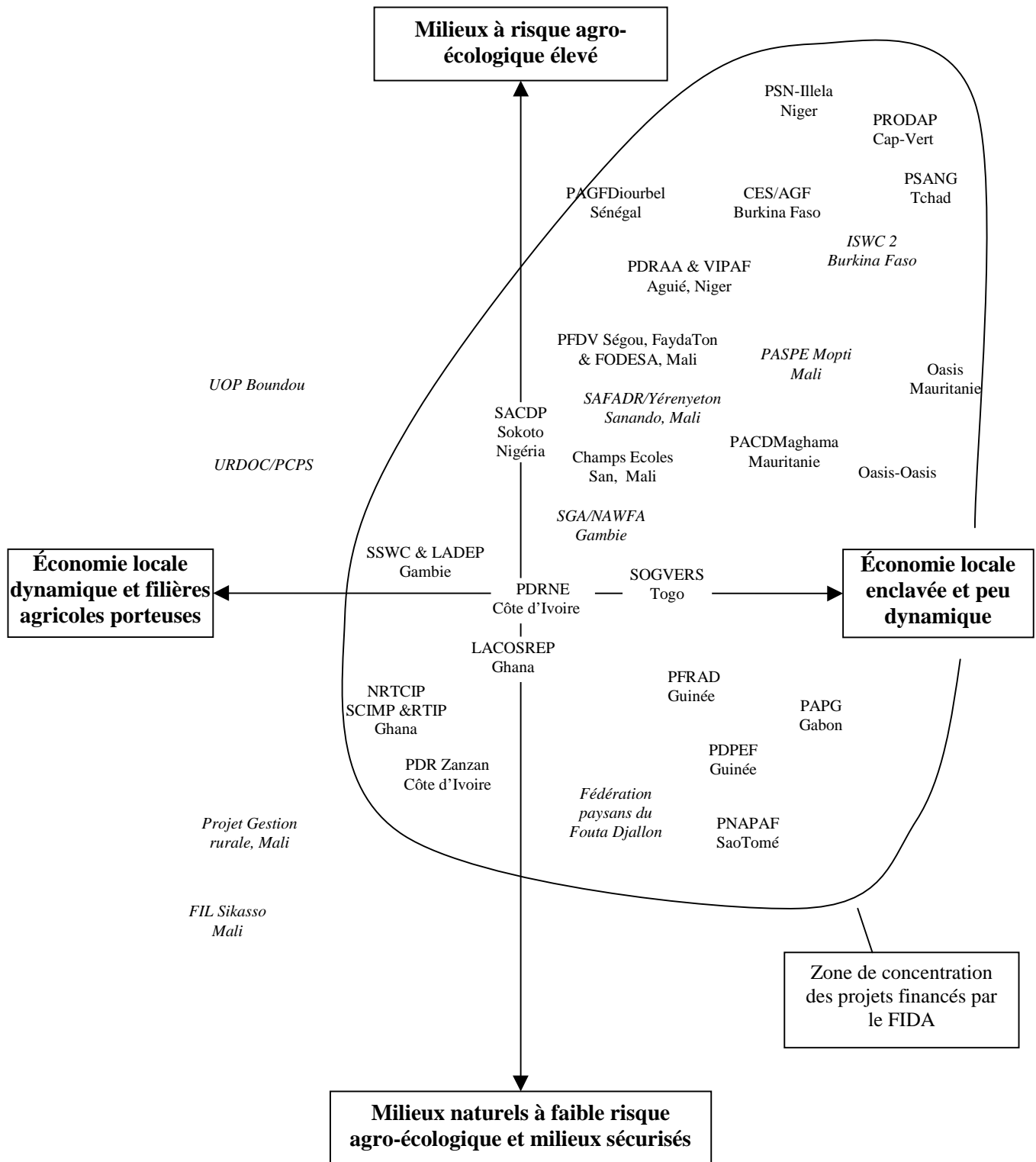
- i) La documentation disponible relative à chaque projet - principalement des rapports d'évaluation et/ou des rapports d'achèvement ou de supervision - a permis de cerner les spécificités de chaque expérience et a abouti à une note de synthèse.
- ii) Au terme de cette première étape on a procédé à une synthèse de l'ensemble des expériences en question. Cette synthèse est introduite par une analyse comparative qui porte sur quatre grands champs de réflexion: a) le contexte général de l'intervention, b) le type d'intervention, c) la nature des services proposés aux paysans en lien avec la vulgarisation agricole, et d) la nature des innovations vulgarisées dans le cadre de ces expériences.

24. Les différents éléments de caractérisation des interventions sont repris dans les figures 1 et 2 pour permettre une description plus précise de l'échantillon. Dans un second temps l'étude se penche sur les impacts des différents types d'interventions présentés en essayant de mettre en évidence les difficultés rencontrées et les voies de progrès à exploiter par de nouvelles interventions dans ce domaine.

25. La grande majorité des projets appuyés par le FIDA se situent dans des zones enclavées et/ou à faible dynamique économique et à niveau de risque agro-écologique et économique élevé. Cette localisation des interventions est conforme à la stratégie de ciblage géographique de la pauvreté rurale. Elle apparaît au niveau régional comme un héritage du PSA mais plus nettement et systématiquement au niveau de chacun des pays. Les zones d'intervention ont plusieurs caractéristiques importantes par rapport à la problématique de l'innovation, du transfert de technologies et de la vulgarisation: i) des paysages agraires très diversifiés et peu «artificialisés» (en particulier peu d'irrigation); ii) des conditions de culture et d'élevage fortement exposées aux aléas environnementaux (pluviométrie, parasites et ravageurs, ressources fourragères, etc.); iii) une faible intégration au marché et en particulier un fort isolement par rapport au marché des intrants; iv) de fortes variations saisonnières et interannuelles des prix des produits; v) des densités de population variables mais souvent faibles et/ou en augmentation rapide. Ajoutées à l'instabilité macro-économique et politique de nombreux pays, ces caractéristiques contribuent à la diversité et à l'imprévisibilité des conditions dans lesquelles opèrent les agriculteurs. C'est un contexte peu favorable à l'introduction d'innovations par transfert de technologies standardisées (voir paragraphes 11 à 13).

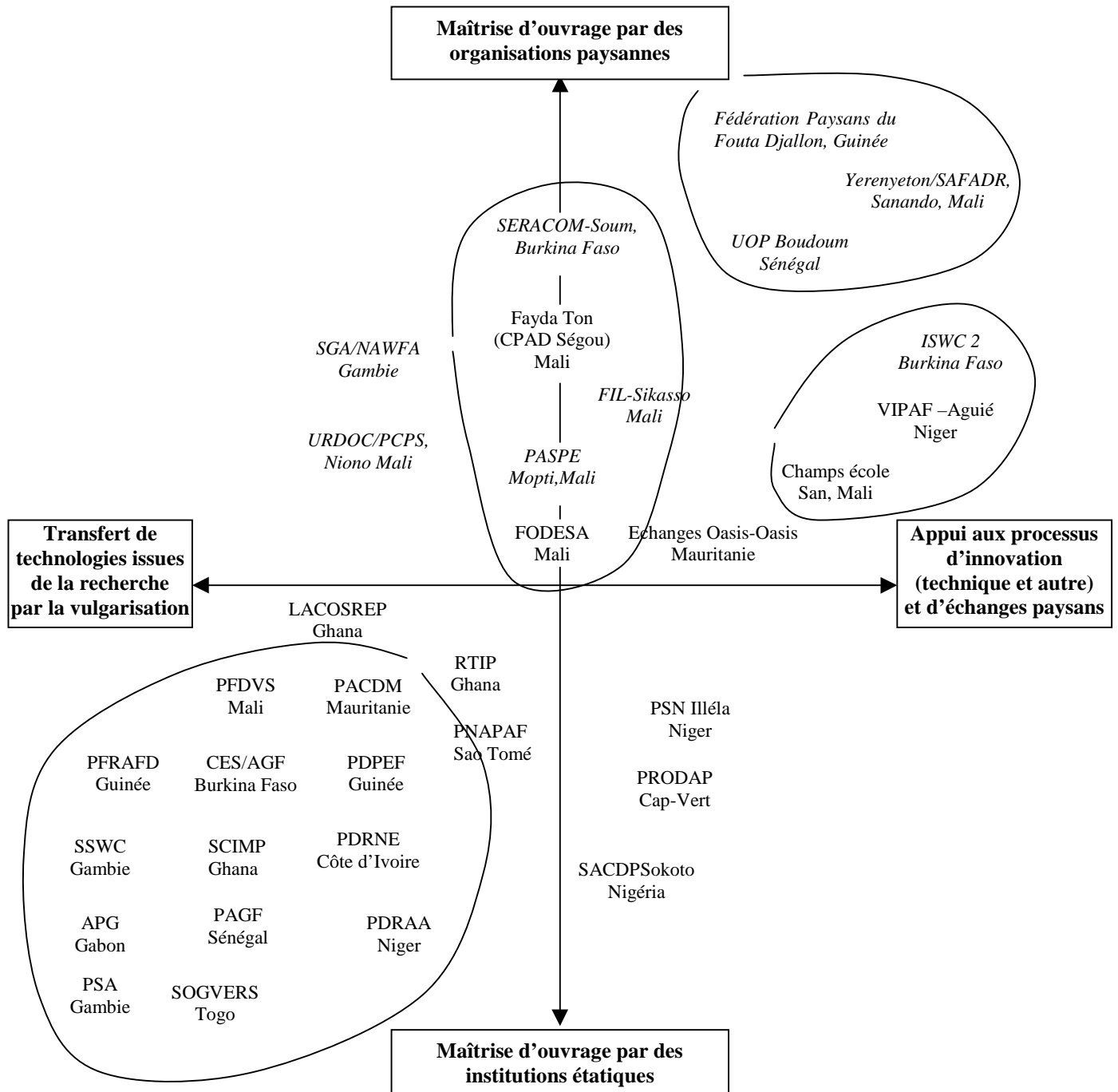
26. La grande majorité des démarches de développement agricole de ces projets relèvent du transfert de technologies sous maîtrise d'ouvrage par des institutions étatiques. On doit cependant souligner que la quasi-totalité des projets présente également des composantes d'appui à l'organisation des producteurs au niveau villageois ou de «renforcement des capacités» des communautés de base. Ces composantes sont généralement bien distinctes des activités de développement agricole et mises en oeuvre par des opérateurs différents.

Figure 1: Cartographie des grands types de situations agraires des expériences étudiées



NB: les neuf expériences reportées en italique ne sont pas conçues ni financées par le FIDA.

Figure 2: Cartographie des interventions par fonction principale et par type de montage institutionnel



NB: la zone centrale de l'axe vertical correspond à une maîtrise d'ouvrage par des ONG ou des projets relativement autonomes, tant par rapport aux organisations paysannes qu'aux institutions étatiques. La zone centrale de l'axe horizontal correspond soit à des expériences mixtes (Vulgarisation+Appui à l'innovation paysanne, expérimentation participative) ou de «conseil», soit à des situations où l'innovation est principalement de nature organisationnelle (Commercialisation, Approvisionnement, Gestion de Fonds d'investissement...). Le FIDA n'est pas partie prenante des expériences citées en italique.

III. ÉVALUATION DES APPROCHES DE VULGARISATION MISES EN OEUVRE

27. Les éléments de typologie qui apparaissent dans l'analyse comparative des impacts des projets mettent en évidence le rôle clé des démarches et des approches développées en matière de services agricoles. La revue des 36 expériences étudiées relativement à ces derniers critères met en évidence des résultats très contrastés suivant les approches développées. On parvient à distinguer deux grands ensembles de situations parmi les expériences étudiées:

- i) **les approches mises en place par les dispositifs de vulgarisation conventionnelle** dans le cadre de projets financés par le FIDA;
- ii) **les expériences dites novatrices.** Certaines d'entre elles illustrent des évolutions du FIDA vers de nouvelles approches, d'autres sont construites sur des bases radicalement différentes.

A. Bilan des expériences de vulgarisation conventionnelle

28. Les approches mises en place par les dispositifs de vulgarisation conventionnelle ont généralement été peu efficaces en regard des résultats attendus par les projets. Soit l'impact du projet en termes de développement agricole est inférieur aux attentes, soit la contribution spécifique de l'activité de vulgarisation a été secondaire ou marginale. Le tableau 2 résume ces constats portant sur un échantillon de 23 projets.

Inadaptation fréquente des propositions techniques et faiblesse du processus d'innovations

29. **Déficit d'innovations adaptées et viables:** La vulgarisation fait face en premier lieu à une situation peu confortable dans les régions d'intervention du FIDA. Elle dispose en effet rarement de paquet technologique viable à grande échelle et susceptible de rendre plus performants et moins risqués les systèmes de production en présence. **Les améliorations techniques, qui ont véritablement émergé et dont la diffusion spontanée a été significative sur le terrain, se sont souvent développées en dehors de ce cadre⁵.** Au Mali, le bilan du PFDVS fait apparaître la faiblesse des technologies vulgarisées par rapport aux diversités de situations, aux attentes paysannes et aux problèmes posés par la fertilité des sols et le risque climatique. Pour les représentants paysans conviés à l'atelier d'évaluation, les thèmes ne sont pas appropriés et les solutions mal adaptées.

Tchad, Projet de sécurité alimentaire au Nord Guéra
«Développement agricole: des réalisations très inférieures aux attentes: en matière de protection des cultures céréalières le bilan est faible. Globalement, les risques phytosanitaires, acridiens et aviaires ne sont pas mieux maîtrisés qu'avant le projet. Défense et restauration des sols: un très faible taux de réalisation a été noté. Diffusion de semences améliorées: l'ONDR a mis en place chaque année de nombreuses démonstrations de variétés. Les paysans ont apprécié les semences précoces de sorgho et de sésame mais leur diffusion est entravée par leur susceptibilité aux oiseaux granivores ou leur faible taux en huile (...) Les prestations des opérateurs publics partenaires, ONDR et DPVC, ont été globalement faibles tant au regard des effets attendus de la composante développement agricole que des taux de réalisation des conventions. ...Les solutions proposées par le projet ne sont pas à la hauteur des enjeux auxquels sont soumis les producteurs (...) on ne constate pas aujourd'hui de différence significative entre les rendements moyens à l'hectare des ménages bénéficiaires du projet et des ménages témoins»
Rapport d'évaluation intermédiaire, mars 2000

⁵ Par exemple, au Sahel, les techniques de CES ont souvent été le fruit de travaux de recherche-action d'ONG (cordons pierreux et digues filtrantes au Burkina Faso), d'équipes de techniciens travaillant en marge des services de vulgarisation et de recherche (*tassa* au Niger) ou de paysans innovateurs (*zaï* au Yatenga).

Tableau 2: Bilan synthétique des résultats des 23 projets FIDA étudiés en termes de développement agricole et estimation de la contribution relative des différentes activités ou composantes

	Résultat	Aménagements fonciers (CES, irrigation, agroforesterie)	Désenclavement (routes, pistes)	Recherche, R&D Appui à l'innovation	Vulgarisation	Approvisionnement en intrants (y compris à crédit)	Autres: Conseil, formation, échanges, renforcement OP, commercialisation
Niger PSN Illéla	A	+++	NA	+++	+	++	++
Ghana NRTCIP	A	NA	NA	+++	NA	+	NA
Gambie LADEP	(A)	+++	+++	NA	+	NA	+++
Burkina Faso CES/AGF	A/B	+++	NA	+	+	+	+
Ghana LACOSREP	A/B	+++	NA	+	++	++	+++
Sao Tomé&Prin. PNAPAF	B	++	+	+	++	++	++
Cap-Vert PRODAP	B	+++	NA	+++	+	+	+
Mali PFDV Ségou	B	+	++	+	+	++	+++
Mauritanie OASIS 2	B	+++	NA	+	+	+	+++
Mauritanie MAGHAMA	B	+++	+	NA	+	NA	++
Nigeria SACDP Sokoto	B	++	++	+	++	++	++
Guinée PDPEF	B/C	+++	++	+	+	+	++
Gabon APG	B/C	NA	NA	+	++	+++	+
Niger PDRAA	B/C	++	+	+	+	++	+
Ghana SCIMP	B/C	+	NA	+	+	+++	++
Tchad PSANG	C	+	++	++	+	++	+++
Guinée PRAFD	C	+	++	+	+	++	++
Sénégal PAGF	C	++	NA	+	+	++	+
Togo SOGVERS	(C)	+	++	+	+	+	++
Côte d'Ivoire PDRNE	C	NA	++	+	++	++	+
Côte d'Ivoire PNASA/FIDA	C	NA	NA	NA	++	+	++
Togo PNASA	(D)	NA	NA	+	+	NA	+
Gambie PSA	D	NA	NA	+	+	NA	+

A : Résultats comparables aux attentes pour la majorité des activités de développement agricole. Durabilité probable.

B : Résultats satisfaisants dans plusieurs domaines mais dans l'ensemble inférieurs aux attentes en matière de développement agricole. Durabilité en question.

C : Résultats nettement inférieurs aux attentes et/ou peu durables dans la majorité des activités de développement agricole.

D : Résultats très faibles ou nuls.

+++ : Contribution principale aux résultats; ++ : Contribution secondaire mais significative aux résultats ; + : Contribution mineure ou marginale aux résultats; NA: Activité non menée par le projet

Les parenthèses dans la colonne résultat concernent des projets n'ayant pas fait l'objet d'évaluation ou de rapport d'achèvement.



30. **Incapacité à passer d'une recherche de station à une recherche appliquée avec les paysans.** Ce constat pose le problème du rôle de la recherche qui n'a pas su adapter son mode de fonctionnement aux besoins des paysans. Dans de nombreux cas les dispositifs de vulgarisation n'ont pas véritablement su définir les conditions d'une collaboration constructive avec la recherche. C'est le cas au Niger (PDRAA) et en Guinée (PRAFD, PDPEF). Au Mali, le PFDVS met également en lumière l'absence de lien entre la vulgarisation et la recherche. Les expérimentations qui y sont conduites relèvent davantage «d'essais multiloaux de démonstration» en milieu paysan que d'une pratique de recherche-développement partant d'un diagnostic local et d'élaboration de réponses adaptées résultant de confrontations entre les savoirs et pratiques paysannes et les connaissances des chercheurs.

Guinée, Projet de développement des petites exploitations en Guinée forestière

«La stratégie de mise en œuvre, consistant dans un premier temps en un transfert d'informations et de techniques via des auxiliaires villageois puis, à partir de 1998 en une délégation quasi totale des volets «agriculture et environnement» aux structures nationales compétentes (...) n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés.(...) L'articulation du projet avec les structures techniques publiques s'est réalisée autour d'une relation de prestataire plus que de partenaire. La faiblesse, notamment des services de la recherche agronomique, à produire des référentiels technico-économiques pertinents et adaptés aux réalités des coteaux et des paysans de Guinée forestière a fortement pénalisé le PDPEF dans la réalisation de ses objectifs. Le secteur privé et les représentations diverses des organisations paysannes (Chambre d'agriculture, fédération des planteurs de café, CAOPA...) n'ont pas fait l'objet de relation spécifique.(...) L'impact attendu en matière de développement de la production agricole demeure globalement faible car l'essentiel de la production locale est issu des coteaux où pratiquement aucune action significative en cultures vivrières, de rente ou environnementales, n'a été engagée. L'approche «aménagement de bas fonds» a cependant permis une amélioration locale de la production en riz et de son approvisionnement dans les villages durant les périodes difficiles.»
Rapport d'évaluation intermédiaire, Résumé, juillet 2001

31. **Méconnaissance des pratiques et des innovations locales.** La plupart des actions visant l'innovation se sont particulièrement illustrées par leur incapacité à observer les réalités et les évolutions des contextes agraires dans lesquels elles étaient menées. Faute d'une analyse de fond menée en permanence sur l'adéquation entre innovation proposée et pertinence au regard des contraintes des agriculteurs, de nombreux projets ont vulgarisé des thèmes parfois pendant six à sept années successives sans jamais remettre en question la validité technique de leur message (PDRAA-Aguié, PFDVS-Ségou). Figés sur

Niger, Projet de développement rural de l'arrondissement d'Aguié

« La mise en place d'unités de démonstration destinées à faire connaître au niveau des villages les thèmes et paquets technologiques proposés par le projet était la principale méthode envisagée dans le cadre du dispositif de vulgarisation. (...) On ne dispose d'aucun élément permettant de mesurer avec une quelconque fiabilité l'impact des actions de vulgarisation du PDRAA durant ses sept années d'exercice. Tout porte à penser que le dispositif a été peu efficace du fait de l'approche adoptée: démonstration sans dialogue avec les producteurs et indifférence à l'égard de leurs propres stratégies d'innovation. Les critiques des missions successives se sont renouvelées au cours de l'existence du PDRAA mais aucune n'a véritablement remis en cause le schéma de vulgarisation descendante adopté au départ. (...) Trop de projets continuent à fonctionner comme si leur objectif était de faire «bouger» des populations rurales passives ou bloquées, attendant des solutions venues du dehors. Or l'expérience montre, à Aguié comme bien souvent ailleurs, que non seulement les agriculteurs ne demeurent pas passifs face aux problèmes qu'ils rencontrent mais que les interventions de développement qui rencontrent le plus de succès sont celles qui ont pu s'appuyer sur les dynamiques existantes. De ce point de vue, c'est une révision profonde des stratégies d'approche qu'il faut envisager : il faut abandonner le démarche de vulgarisation descendante, partir des innovations et de la volonté de changement existante et engager un dialogue qui s'appuie sur une dynamique d'expérimentation paysans-chercheurs-techniciens.»
Rapport d'évaluation intermédiaire, novembre 2000

leurs résultats quantitatifs programmés dans les rapports d'évaluation, ces projets ont encore moins su observer les pratiques pourtant nombreuses d'innovations des paysans et ils ont encore moins tenté de les analyser avec les intéressés.

Limites inhérentes à la méthode de vulgarisation elle-même

32. **Logique d'un mode de diffusion descendant.** Une grande part des difficultés rencontrées dans l'exécution de ces programmes tient à la logique du système «T&V» auxquels les services de vulgarisation ont été formés et conditionnés depuis de nombreuses années. Une telle démarche généralisée dans le cadre des Programmes nationaux de vulgarisation semble donner un certain nombre de résultats dans le cadre des grandes filières de cultures de rente. On est alors dans des contextes qui combinent tous les ingrédients nécessaires au développement agricole: crédits, mise à disposition des intrants, commercialisation, prix relativement réguliers. En revanche, les acquis sont généralement bien moins convaincants dans les zones concernées par les actions du FIDA. Le développement des régions semi-arides ou enclavées est confronté à des risques agricoles et à des perspectives économiques impliquant une diversification forte des activités. Une vulgarisation basée sur le transfert de thèmes techniques établis par la recherche présente peu d'intérêt pour les paysans si l'on n'envisage pas l'intégration de ces thèmes dans toute la complexité de leur système de production.

33. **Le personnel d'encadrement aux compétences techniques et économiques insuffisantes.** Bien que suivant régulièrement une formation sur les messages à transmettre, les agents de vulgarisation de base sont rarement en mesure de conduire ce genre d'analyse et de réfléchir avec les producteurs. En Mauritanie à Maghama, l'évaluation souligne que les vulgarisateurs n'étaient pas

Mali, Projet Fonds de développement villageois de Ségou II

«Les thèmes de vulgarisation préconisés n'ont pas été adoptés par les agriculteurs. Ceux-ci les ont retenus et les récitent lors des visites mais ne les appliquent pas. Ils ont développé des itinéraires techniques autonomes qui doivent peu de choses aux paquets technologiques proposés, sauf sur l'utilisation de l'Apron + pour traiter les semences.»

Les villages touchés par le projet en phase II n'ont pas eu d'augmentation perceptible de leurs rendements ni de leur surface par habitant. Il semble qu'après la période d'équipement et d'accroissement des surfaces de la fin des années 80, un plafond soit atteint et qu'à défaut d'innovations technologiques, les performances des exploitations doivent se stabiliser dans la mesure où la fertilité des sols demeurerait elle-même stable.»

Rapport d'évaluation terminale, février 1998

suffisamment équipés pour analyser avec les producteurs les contraintes techniques, économiques et organisationnelles du système de production en général et du système de culture sorgho/maïs de décrue en particulier. Au terme de cette phase de nombreux paysans rencontrés par la mission d'appui font le constat amer de n'avoir en fait reçu aucun véritable appui en termes de conseil technique à la production. Au Mali, (projet PFDVS) les bases techniques des vulgarisateurs de la DRAMR, qui ont été transférées à la composante développement agricole du projet, sont considérées comme faibles et se traduisent par l'application par ces derniers de recettes standards. D'une manière générale, on souligne l'absence de démarche qui permette de rapprocher les recommandations techniques des savoirs paysans qui débouche sur une expérimentation conjointe.

34. Dans de nombreux cas, les projets en question sont tombés dans le piège **d'un ensemble d'actions et de services trop cloisonnés.** *«Une multiplication des composantes et des services, non seulement n'a pas renforcé le caractère «intégré» et «systémique» du projet, mais a aggravé au contraire les risques de cloisonnement, de dispersion et finalement d'incohérence et d'inefficacité des interventions, pour aboutir à un saupoudrage de messages ou d'actions inefficaces, parfois inopportunes et sans aucun effet durable sur le milieu» (Guinée, PRAFD, Évaluation intermédiaire).*

35. D'autres difficultés ont aussi eu trait au mode d'organisation des services de vulgarisation qui, en général, se structurent à une échelle nationale, les projets partenaires pouvant difficilement faire valoir leurs orientations spécifiques et la nécessaire adaptation de la méthodologie de «vulgarisation» aux contextes locaux. Au Tchad, le PSANG a ainsi vu la quasi-totalité des vulgarisateurs être

réaffectés dans d'autres préfectures au moment où ils devenaient opérationnels au terme des formations délivrées par le projet.

36. Difficulté des services de vulgarisation à faire évoluer leurs messages techniques. Au Mali pour la mission d'évaluation du PFDVS, seuls quatre des 13 thèmes vulgarisés ont fait l'objet d'une adoption significative par les paysans. Il s'agit du traitement des semences, de la conservation des semences, du déparasitage interne et externe des animaux, et de la vaccination des volailles. Il s'agit dans chacun des cas d'innovations efficaces d'un point de vue technique, faciles à mettre en œuvre, non génératrices de surcharge de travail significative et d'un coût limité. Pour les autres thèmes, il est surprenant que l'on se réfère pour certains à une dizaine d'années de diffusion sans résultat. On doute alors du caractère innovateur des technologies que sont censés adopter les paysans, mais aussi de l'efficacité et de l'efficience du dispositif de vulgarisation. On peut en déduire qu'il n'y a pas eu d'approfondissement ni de renouvellement des thèmes techniques vulgarisés pendant des années. Cela pose la question des capacités d'analyse des impacts de ces dispositifs et de leur souplesse d'adaptation. Cela pose également la question des capacités des équipes de projet à mener une réflexion critique sur leur action.

Jean Coulibaly, Président de l'AOPP Mali

«Du fait qu'au Mali on naît paysan, dès le plus jeune âge, à partir de 8 ans, on commence à acquérir certaines connaissances de la part des parents. À l'âge adulte, les paysans ont presque les mêmes expériences que les agents de développement. Ces derniers faisant fi des connaissances des paysans, ne font qu'apporter leur méthode théorique de vulgarisation. Le paysan étant le seul maître de son champ et le seul pratiquant, écoute patiemment le technicien, le laisse partir et continue à appliquer son propre système de culture. A chaque fois il y a de nouvelles techniques qui sont vulgarisées alors que la précédente n'est pas appliquée.»
Discours à l'atelier de Ségou de l'Initiative de Neuchâtel, novembre 1998.

37. Non-pérennité des dispositifs de vulgarisation. Les dispositifs de vulgarisation de l'administration publique sont souvent qualifiés de «structures pérennes» par rapport aux dispositifs temporaires des «projets». Dans la pratique leur fonctionnement reste extrêmement dépendant des financements extérieurs pour couvrir les besoins imposants en motos, véhicules, carburants et primes de déplacement des agents⁶. La pérennité de ces systèmes centralisés est loin d'être assurée, en particulier dans les zones défavorisées où intervient le FIDA.

Tentatives d'adaptation du système de vulgarisation

38. Conscients des insuffisances de ces démarches, plusieurs projets ont tenté d'améliorer les approches en question ou ont parfois réussi à développer d'autres relations avec les paysans en marge du système conventionnel. C'est notamment le cas pour le PSN à Illéla au Niger, pour le projet Sokoto au Nigéria ou pour le PRODAP au Cap-Vert.

39. Les initiateurs des programmes nationaux ont eux-mêmes tentés depuis plusieurs années de réformer la conception d'origine du système en introduisant des étapes plus participatives. Néanmoins, il faut bien reconnaître que la relation avec les paysans n'a pas foncièrement changé. La terminologie utilisée par des projets de la dernière génération en est particulièrement révélatrice. Dans des documents très récents de supervision du PNVRA Cameroun, on s'adresse à des «groupes de contact», on s'intéresse au «taux de répétition» des technologies par les groupes de contact qu'on souhaite voir passer de 03 répétitions par GC à 08 répétitions. On reconnaît également l'intérêt de «déceler l'existence dans le milieu paysan des nombreuses innovations et technologies performantes qui jusque-là ont été insuffisamment capitalisées et valorisées dans le système». À cette fin il est prévu d'introduire un nouveau programme visant la Promotion de l'innovation paysanne en Afrique, inspiré de l'approche ISWC 2. Mais on fait aussi un constat (qui n'est pas nouveau) qu'un changement d'attitude de tous les acteurs du dispositif de vulgarisation est nécessaire pour amener

⁶ Les 1 160 motocyclettes acquises par le PNASA Togo et les 1 296 agents de vulgarisation de la zone du PNVRA Cameroun donnent un ordre de grandeur de ces dispositifs de vulgarisation à l'échelle nationale.



les agents de vulgarisation de zone, les techniciens spécialisés et les chercheurs à considérer le paysan comme un partenaire à part égale à tous points de vue et d'autre part, la vulgarisation agricole comme le rendez-vous du donner et du recevoir... Tout cela en dit long sur **l'inertie et la résistance au changement qui caractérise les grands dispositifs de vulgarisation publics.**

40. Certains projets appuyés par le FIDA ont tenté à un niveau local de développer d'autres types de relations avec les paysans. En marge du dispositif de vulgarisation ils ont travaillé sur une meilleure intégration des paysans. Ces expériences correspondent à des tentatives de sortir de la logique de vulgarisation conventionnelle. Certains projets ont ainsi voulu améliorer l'insertion locale des services en faisant alliance avec des animateurs-paysans. Ces nouveaux agents de proximité ont permis une démultiplication des réseaux villageois touchés par la vulgarisation au Nigéria et au Ghana. En revanche, cette pratique ne modifie pas manifestement les dynamiques d'adoption de messages quand ils demeurent descendants. Une certaine désillusion est apparue quand ces animateurs-relais se sont rapidement identifiés à leurs collègues de l'administration⁷, au point de manifester de manière assez légitime les mêmes exigences salariales.

41. Ces programmes ont également souvent favorisé les échanges entre paysans de manière à permettre des contacts directs entre les producteurs de différentes régions ou villages. L'exemple le plus abouti de ce type de démarche est celui développé dans le cadre des échanges **oasis-oasis** en Mauritanie. Cette démarche constitue un exemple d'approche possible bâtie sur un transfert direct des savoirs paysans du Maroc à l'intention des paysans des oasis de Mauritanie.

Conclusion à propos de la vulgarisation conventionnelle

42. D'une manière générale cet ensemble d'expériences montre la difficulté des services de vulgarisation publics à adopter une démarche de **conseils** aux producteurs et à répondre à leurs attentes précises par rapport à leurs contraintes agronomiques et économiques. L'absence d'analyse effective des stratégies et des pratiques des producteurs (et de capacité et d'incitation à une telle analyse) rend ces démarches difficiles à appliquer autrement que de manière descendante.

43. Les résultats de ces activités de vulgarisation sont globalement faibles en termes de diffusion d'innovations. Il est bien difficile d'accéder à des chiffres sur les coûts investis par les différents partenaires financiers qui ont soutenu pendant plusieurs décennies ces dispositifs, mais tout le monde convient de leur très faible efficience.

44. On note d'ailleurs que dans les quelques cas où des innovations simples, économiques et réellement efficaces ont été mises au point par des travaux de recherche variétale (manioc), d'expérimentation/recherche-action (*tassa* au Niger, cordon pierreux au Burkina) ou par des firmes agrochimiques (Apron +), la question de la diffusion ne s'est pas posée en termes de vulgarisation: soit il y a un problème d'accès aux intrants (production de boutures de manioc pour les variétés améliorées, approvisionnement en intrants importés), soit l'innovation exige une aide à l'investissement (transport de moellons pour les cordons pierreux au Burkina Faso, de boutures de salanes au Sénégal, aménagements de bas-fonds en Gambie ou en Guinée), soit la diffusion s'opère de manière quasi spontanée (*tassa* au Niger).

Niger, Programme spécial national/IIIéla

«Les mécanismes de diffusion des innovations techniques (tassa) fonctionnent de manière autonome en l'absence de système de vulgarisation par des services techniques. Ils reposent sur les échanges directs entre paysans et sur des principes de prestation de main-d'oeuvre spécialisée auprès des producteurs intéressés. Il est donc nécessaire de prévoir des systèmes (...) qui accompagnent les dynamiques d'autodiffusion plutôt que de les inhiber par des démarches descendantes trop répandues».

Rapport d'évaluation du PSA, étude de cas, 1997

⁷ Comme cela a été souligné dans le cadre de l'évaluation du PRODAP au Cap-Vert.

45. Enfin, au-delà de ces seuls critères économiques, l'absence de pérennité de ces dispositifs et leur incompatibilité avec les dynamiques de décentralisation et d'organisation du monde rural à l'œuvre en AOC amènent à **repenser en totalité l'appui aux services agricoles**.

B. Les expériences novatrices

46. Elles sont présentées à titre d'illustration. Elles sont fondées sur des bases radicalement différentes. Elles ont cherché à s'extraire des contraintes identifiées dans les dispositifs de vulgarisation. Elles permettent de porter un regard d'une part sur **des montages institutionnels différents** généralement plus décentralisés au profit d'ONG et d'organisations paysannes, mais aussi sur **des démarches différentes** accordant une place importante au renforcement de la maîtrise d'ouvrage des acteurs locaux et valorisant les capacités d'innovation et d'autodiffusion des producteurs. Dans ce cadre rentrent en considération quatre expériences du FIDA sur les 13 expériences novatrices analysées.

47. Ces démarches novatrices peuvent se classer en quatre groupes mettant chacun l'accent sur une préoccupation particulière à prendre en compte pour la mise en place d'un dispositif d'appui au développement agricole:

- Implication des bénéficiaires aux décisions de financement des appuis à l'agriculture.
- Focalisation sur l'amélioration de filières (amont-production-commercialisation).
- Recherche et appui aux innovations paysannes.
- Renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des OP.

Un cinquième exemple d'expérience correspond enfin à des situations de référence dans lesquelles les organisations paysannes ont acquis et exercent la maîtrise d'ouvrage du développement de leur activité.

48. Implication des OP dans la définition des orientations et la gestion des actions de développement. Deux expériences sont référencées dans ce sens au Mali, le FODESA qui correspond à une intervention du FIDA et le fonds d'investissement local (FIL) Sikasso correspondant à une expérience plus ancienne de dispositif de gestion décentralisée d'un fonds de développement local. Inspiré de ce dernier, le Programme FODESA présente des caractéristiques nouvelles d'intervention du FIDA et montre le type d'avancées significatives possibles. Il est à noter en premier lieu la mise en œuvre intégrale par l'Association nationale pour le développement économique des zones sahéliennes du Mali (ANDES) et les associations régionales (AR) qui sont des associations majoritairement composées de représentants d'organisations paysannes. Le dispositif prévu cherche à mettre en place des mécanismes flexibles de financement, orientés par la demande. Il vise à placer en situation de pleine responsabilité des groupes cibles en matière de conception et de mise en œuvre de leurs microprojets. La question qui reste posée est celle du conseil agricole et de l'appui à l'innovation. Comment ces services vont-ils être organisés et fournis si les paysans en font la demande (sachant que dans l'expérience du FIL cette fonction était remplie par un projet associé de gestion des terroirs).

49. **Repérage de technologies locales** améliorées et appui aux processus d'innovation paysanne jouant un rôle clé dans la sécurisation des productions pluviales et diffusion de cette innovation auprès des paysans locaux. Quatre expériences (VIPAF-Aguié au Niger, Yerenyeton/SAFADR et Champs Écoles à San au Mali, ISWC 2 au Burkina Faso et au Cameroun), dont deux financées par des dons d'assistance technique du FIDA, ont su tirer les leçons des grands programmes de vulgarisation. Ils sont partis du constat que les innovations réussies sont celles qui se sont appuyées sur des dynamiques déjà mises en œuvre par les populations. Les innovations paysannes sont nombreuses dans la plupart des milieux ruraux, il s'agit donc de rapprocher techniciens, paysans et chercheurs pour approfondir le dialogue technique afin d'améliorer ou de concevoir des innovations adaptées aux contextes agraires



locaux. Ces expériences montrent également que la diffusion des techniques qui sont de véritables innovations se fait quasi naturellement de paysans à paysans. D'autres mécanismes de diffusion sont donc possibles, ils sont basés sur des dispositifs appropriés, plus performants, moins coûteux, plus faciles à pérenniser que les appareils de vulgarisation classiques.

50. **Travail spécifique dans le cadre d'une filière.** Le FIDA a développé récemment des approches centrées sur certaines filières de production vivrière pour en lever les contraintes en termes d'approvisionnement, transformation et commercialisation. Il s'agit en particulier des projets Racines et tubercules du Nigéria, du Ghana et du Bénin. L'originalité de ces expériences, qui en sont à leur démarrage, est d'intervenir simultanément aux différents échelons de filières essentielles pour le développement agricole de ces régions d'intervention. Un des atouts principaux de ces programmes est l'existence d'innovations techniques réelles, en particulier variétales et dans le domaine de la lutte biologique, grâce à un investissement important en recherche que le FIDA a appuyé depuis plus de 15 ans.

51. **Appui à la maîtrise d'ouvrage par les organisations paysannes.** Quatre expériences illustrent des interventions qui s'inscrivent dans des stratégies d'appui à la maîtrise d'ouvrage des organisations paysannes: SERACOM-Soum au Burkina Faso, PGR-Koutiala, PASPE et URDOC-PCPS au Mali. Elles ne relèvent pas du FIDA mais de coopérations bilatérales et se positionnent donc en appui à un ensemble de fonctions de diverses OP: associations villageoises, coopératives ou chambres d'agriculture. Il s'agit là de programmes organisés en structures d'appui légères, qui apportent leurs compétences techniques à ces OP, dans le domaine de la gestion des comptes des associations, de l'approvisionnement, de la gestion de l'eau et du conseil agricole, de la formation et du conseil sanitaire aux éleveurs.

52. **Maîtrise d'ouvrage des OP et organisation d'un partenariat direct avec les instituts de recherche.** Dans plusieurs pays d'AOC, des expériences de ce type se sont multipliées au cours des dernières années. Deux d'entre elles illustrent ce type d'intervention où les organisations paysannes ont acquis les capacités d'orientation, de gestion et de financement propres: l'Union des OP de Boundoum au Sénégal et la Fédération du Fouta Djallon en Guinée. Cette dernière expérience est intéressante car elle a été initiée par un projet de développement agricole dans un contexte agraire enclavé. Ce projet a su développer de nouvelles filières de production et aider à se structurer une OP qui assure aujourd'hui elle-même différentes fonctions d'appui-conseil à ses adhérents: coopérative de service (approvisionnement en intrants, crédit de campagne, organisation de la commercialisation), négociation pour la mise en place de structures de stockage, représentation et défense des intérêts des producteurs, formation et appui technique pour les producteurs de différentes filières. Ces deux expériences démontrent que des organisations paysannes peuvent acquérir de réelles capacités de maîtrise d'ouvrage dans le développement agricole d'une région et peuvent assurer les fonctions d'appui-conseil à ses adhérents.

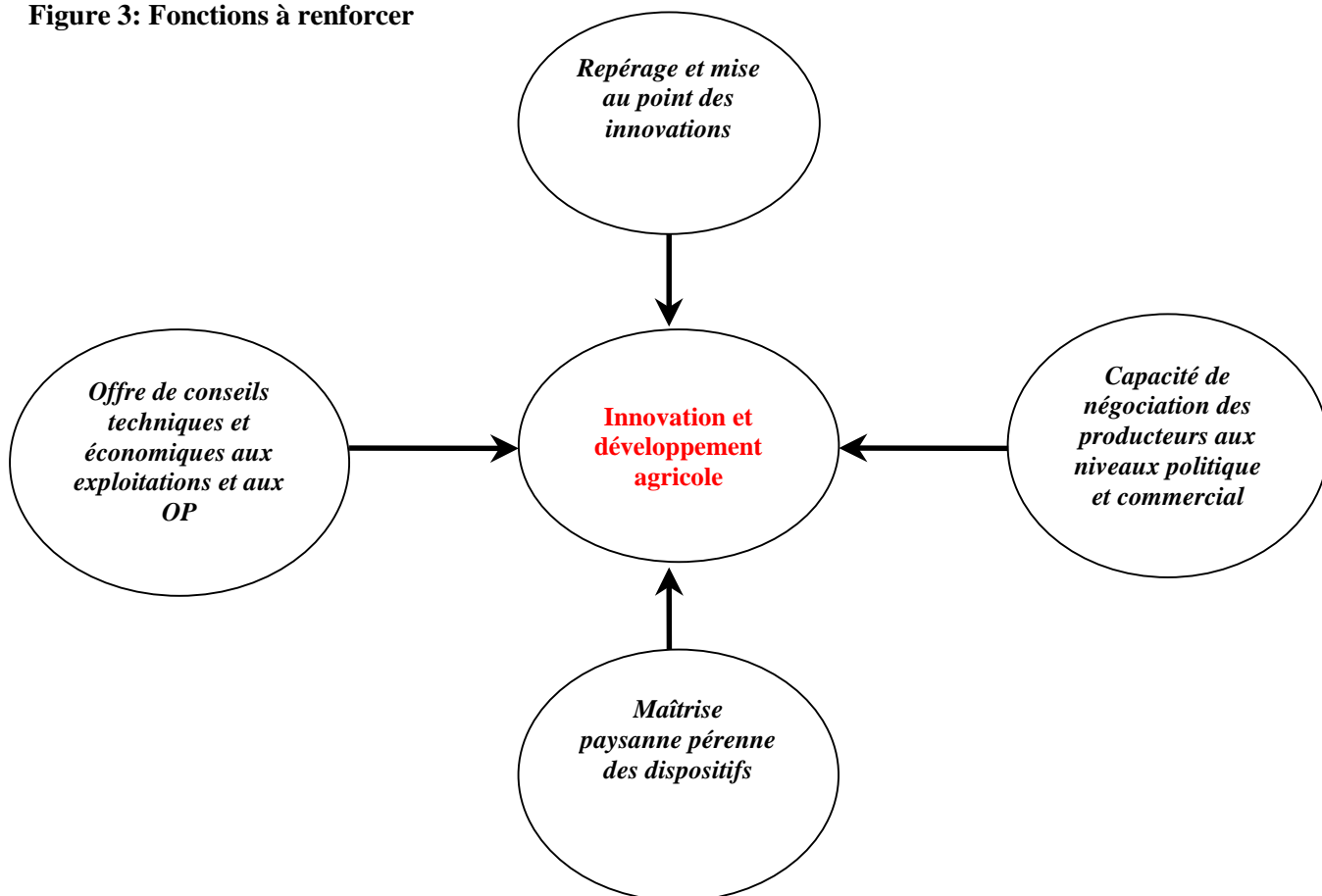
53. Toutes ces démarches apparaissent comme des alternatives aux dispositifs classiques de transferts de technologies. Les programmes de ce type apparaissent prometteurs pour le FIDA, mais encore conduits à l'échelle expérimentale ou souvent encore trop récents pour tirer des enseignements définitifs. Ils tentent d'explorer de nouvelles approches qui veulent donner une place centrale aux paysans dans l'identification des priorités et des innovations, en les mettant en relation directe avec des techniciens et chercheurs susceptibles de les appuyer dans leurs démarches.

54. D'une manière générale la revue des différentes expériences qui précède fait apparaître **quatre axes fondamentaux, prioritaires et complémentaires** d'intervention à renforcer dans le domaine de l'appui aux innovations locales et le conseil aux producteurs:

- le repérage et la mise au point d'innovations adaptées aux contextes agraires locaux. Cette recherche-action doit être conduite localement à partir des efforts d'innovation des populations qu'il convient d'abord d'observer et de comprendre. Elle doit exploiter les capacités propres d'expérimentation des producteurs. Les fonctions à mettre en oeuvre relèvent de la facilitation. La recherche scientifique doit être orientée par les initiatives et la demande des paysans,
- le conseil technique et économique aux exploitations,
- la maîtrise paysanne pérenne,
- la négociation entre différents acteurs concernés par le processus.

55. Les trois premiers éléments correspondent à des fonctions de base à remplir par des prestataires de services et des institutions maîtrisées par les OP. Le dernier point insiste sur le processus de négociation permanent qu'il s'agit d'instaurer entre les acteurs multiples du développement agricole.

Figure 3: Fonctions à renforcer



56. Une question reste posée: comment mettre en œuvre efficacement des concepts et des démarches qui ont été souvent mis au point et qui ont fait leurs preuves très localement, la plupart du temps dans le cadre d'ONG ou de programmes de recherche-action? Il s'agit là d'un enjeu essentiel pour les interventions à venir. De part le profil de ses interventions, généralement de niveau local ou régional, le FIDA a une position particulièrement favorable pour contribuer au changement d'échelle des expériences novatrices réussies.

57. Ces perspectives prometteuses obligent à redéfinir la stratégie et les procédures d'intervention du FIDA en tenant compte des spécificités des prêts octroyés par le fonds, mais en adaptant nécessairement les procédures d'intervention à ces nouveaux objectifs, notamment en matière de partenariat, de suivi, d'accompagnement méthodologique, d'échelle, de processus d'adaptation dans la mise en œuvre des projets, etc.

IV. QUELQUES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PROVISOIRES

A. Repérage d'innovations appropriées, appui aux processus d'innovation

58. Comblent le déficit en innovations techniques adaptées:

- Le schéma descendant de transfert de technologies est incapable de couvrir les besoins en innovations des milieux diversifiés, complexes et à haut niveau de risque où intervient le FIDA en AOC.
- Réduire le contraste entre inertie des projets et dynamiques de transformation du monde rural.
- L'innovation paysanne est un processus complexe qui est souvent le fait de quelques individus novateurs qu'il s'agit d'abord de repérer.

59. Instaure un véritable débat sur les innovations à diffuser:

- Absence de dialogue entre les programmes chargés de vulgariser les thèmes techniques et les ruraux censés les adopter.
- Le débat entre paysans, techniciens et chercheurs est essentiel pour donner une plus grande efficacité aux efforts d'innovation et pour affiner les conditions d'application des résultats. Un tel débat implique un changement d'attitude des acteurs en question. Ce changement d'attitude peut relever de parcours individuels mais il est aussi déterminé par les contextes et les cultures institutionnels. Pour changer les comportements il faut changer d'institution et surtout changer les rapports entre prestataires de services et producteurs agricoles.

60. Construire un référentiel technique approprié à chaque intervention:

- Absence d'analyse récurrente et pluri-acteur des contextes d'intervention et des pratiques et stratégies paysannes par les équipes de projet. **Grand déficit d'observation et de diagnostic.**
- Les projets doivent commencer par la construction d'un véritable référentiel technique d'intervention, comprenant l'analyse des dynamiques et des opportunités.

61. Articuler Recherche-Projets-OP:

- Les travaux en station ou d'enquête sont peu discutés avec les acteurs concernés au préalable et leurs résultats sont rarement débattus avec ceux-ci.
- Impliquer la recherche dès la phase de conception des projets et prévoir des relations contractuelles entre OP et instituts de recherche. Les dispositifs de recherche-action doivent être contrôlés et pilotés par les OP.
- Prévoir une recherche socio-économique pour tirer profit des innovations des populations locales.
- Comprendre les motivations des paysans qui adoptent les technologies ou qui les rejettent.



62. **Investir dans le développement des filières:** une attention particulière est à porter sur le repérage de filières porteuses susceptibles d'être des points d'entrée des processus d'innovation technique et organisationnelle.

63. **Associer la recherche d'innovation technique à un processus d'innovation sociale et organisationnelle.** Dépasser les cloisonnements artificiels et stériles entre composantes «agricoles» et composantes «renforcement des OP».

B. Le Conseil technique et économique aux exploitations et aux OP

64. **Impasse des démarches et dispositifs conventionnels de vulgarisation:**

- Dans les zones d'intervention caractéristiques du FIDA la fonction de vulgarisation est généralement peu adaptée, peu efficace et encore moins efficiente. L'émergence de technologies standards susceptibles de diffusion de masse est un fait rare. Dans certains cas, la vulgarisation peut être une fonction utile et justifiable d'une démarche par «campagnes» mais en général elle ne justifie pas l'existence de dispositifs institutionnels permanents.
- Nécessité d'explorer d'autres démarches de conseil aux producteurs (approches novatrices d'appui à la maîtrise d'ouvrage du conseil par les organisations paysannes) assurant des services à la fois plus polyvalents et plus ciblés, de meilleure qualité et à moindre coût. Dans les régions pauvres et peu intégrées au marché ces services doivent être subventionnés. Cela ne signifie pas qu'ils doivent être assurés par des administrations publiques.
- Partir d'un bilan approfondi avec les groupes concernés des résultats et impacts des expériences précédentes de vulgarisation.

65. **Légitimité technique et profil des conseillers:**

- La fonction de conseiller agricole exige des compétences élevées et pluridisciplinaires. Le «conseil» ne peut se limiter à la dimension technique mais doit pleinement prendre en compte les paramètres économiques, sociaux et organisationnels. Il doit être en mesure d'analyser des systèmes d'exploitation. C'est un métier à part entière.
- Sur le terrain on constate la rareté des ressources humaines de ce profil. Les prestataires de services, qu'ils soient publics ou privés, devraient privilégier la qualité et le niveau des agents sur leur quantité. Un effort de formation (appui à l'offre publique ou privée) est nécessaire mais aussi une meilleure allocation des ressources existantes. Trop d'ingénieurs et de techniciens supérieurs sont affectés à des fonctions de gestion administrative ou à la recherche en station.
- Le concept de «taux de couverture» des villages et des exploitations pour diffusion de masse ne s'applique pas aux services de conseil qui doivent répondre à des demandes motivées et s'appuyer sur des dispositifs relais au sein des organisations paysannes et des communautés.
- De la «vulgarisation-transfert de technologies» à «l'appui aux innovations-conseil», une véritable révolution culturelle est à opérer. Pour être efficacement valorisées les compétences des conseillers doivent être aussi pilotées et gérées par les OP.

66. **Rôle et fonction des conseillers:**

- Faciliter le travail des élus et des professionnels des structures de développement.
- Acquérir, enrichir et mettre en permanence à jour les éléments de référentiel technique, économique et social utiles au développement de leur zone d'intervention.
- Mobiliser, relancer et suivre les contributions de la recherche pour en tirer profit et les recentrer sur les attentes opérationnelles des organisations de producteur.



67. Les échanges entre paysans et entre OP sont un moteur efficace et efficient de diffusion de l'innovation:

- Connaître et s'appuyer pleinement sur les mécanismes informels de diffusion paysanne.
- De grands potentiels sont à exploiter dans ce domaine: visites d'échanges, foires et concours agricoles, forums régionaux, radios rurales.

68. S'orienter vers le développement d'une fonction de conseil technique et économique aux producteurs signifie renoncer à investir dans les systèmes descendants de vulgarisation de masse. Une condition préalable est la mise en place d'un processus de concertation/négociation impliquant réellement les producteurs et leur organisation dans les étapes de conception du conseil, de suivi de son exécution et de l'évaluation de ses résultats et impacts.

C. Maîtrise paysanne pérenne des dispositifs

69. Une participation symbolique au partenariat avec les organisations paysannes. La grande majorité des projets financés par le FIDA en AOC ont eu et ont un objectif de «renforcement des capacités» des ruraux et mènent des activités de promotion des groupements de base. Paradoxalement, cette orientation presque systématique des projets va de pair avec la grande faiblesse du partenariat, du dialogue et parfois même de la simple connaissance des multiples organisations professionnelles agricoles structurées au niveau local, régional ou national dans les pays d'AOC. La plupart des projets entretiennent des relations strictement bilatérales et souvent paternalistes avec les groupements et associations de base, sans favoriser ni susciter leur regroupement en union et fédération.

Jean Coulibaly, Président de l'AOPP, Mali

«Plutôt qu'un service qui veut s'occuper de tout, les paysans voudraient qu'il y ait autour d'eux plusieurs acteurs de développement et que leurs organisations paysannes soient responsables de la répartition des tâches entre ces services(...) Les paysans maliens souhaitent être impliqués dans la prise de décision et au paiement des prestations des vulgarisateurs. Pour nous pour que la vulgarisation réponde aux besoins du paysan, il faut qu'il soit à la prise de décision et à la gestion des finances. Il faut que le technicien voie que le paysan est maître de la chose.»

Discours à l'atelier de Ségou de l'Initiative de Neuchâtel, novembre 1998

70. Les projets, trop interventionnistes, marginalisent l'apport et l'initiative des villageois:

- Modification profonde de l'attitude vis-à-vis de la population.
- Instaurer un partenariat véritable entre les différents intervenants de ces programmes: organisations paysannes, ONG prestataires, unités de gestion des projets, institutions coopérantes, bailleurs.

71. Investir dans la formation des responsables paysans à l'exercice de leurs responsabilités:

- Il faut aller bien au-delà des actions d'alphabétisation fonctionnelle et de formation à la comptabilité élémentaire.
- **La formation des responsables paysans** est un enjeu majeur des politiques de la décentralisation de la fonction de conseil aux OP.
- Doter les projets d'une politique de formation et recourir aux organismes spécialisés en la matière, alternatifs aux dispositifs internes de formation des projets et qui peuvent assurer une pérennité de la fonction.



72. Donner les moyens et la confiance aux équipes de faire évoluer leur démarche:

- Projets difficiles à réorienter/ajuster au vu des contraintes rencontrées sur le terrain. Incapacité à emprunter des voies alternatives, d'évoluer suffisamment radicalement dans leur montage et dans leur démarche pour tenir compte des réalités: fonction suivi-évaluation la plupart du temps inefficace dans de tels projets, absence de réel débat avec les acteurs concernés. Établir des forums annuels sur les résultats et les impacts observés entre représentants paysans, agents de développement, chercheurs et responsables politiques locaux.
- Prévoir et instaurer un suivi technique et méthodologique des projets.

73. **La question de la pérennité des dispositifs de conseil** n'est pas abordée dans les projets étudiés. La présente étude n'a pas la prétention ni les moyens de proposer des solutions à ce problème de nature institutionnelle et financière. Deux principes semblent devoir être retenus:

- Les financements publics doivent être maintenus pour que les petits producteurs des régions pauvres ou marginales puissent accéder à des services de qualité. Ces financements et subventions doivent cependant prendre des voies nouvelles.
- **Les producteurs doivent contribuer directement au financement de ces services**, même s'il ne pourra s'agir dans de nombreux cas que de contributions marginales.

74. **Le FIDA doit s'investir dans la réflexion et le dialogue politique** à partir des interventions en cours en matière d'appui aux organisations paysannes. Il doit aussi participer aux débats sur ces sujets avec les OP, gouvernements et bailleurs de fonds. La concertation régionale sur le Partenariat Recherche/Vulgarisation-OP et le Groupe de Neuchâtel sont des cadres de concertation utiles à cet égard.

75. Aider l'État à redéfinir ses fonctions d'appui à la maîtrise d'ouvrage paysanne. On constate des résistances institutionnelles dans la mise en pratique des politiques de décentralisation et de professionnalisation des organisations paysannes:

- Problèmes dans la mise en œuvre des «nouvelles fonctions» de l'État. Prévoir des actions d'accompagnement à destination des services publics: orientation du développement à l'échelle régionale, de concertation des interventions contrôle de la mise en application des politiques agricoles (marchés et prix, réglementation sanitaire, commerciale, etc.).

76. La gestion des dispositifs et le financement du conseil par les organisations paysannes est un objectif essentiel:

- S'adapter aux situations particulières pour stimuler la mobilisation des organisations locales chaque fois que celles-ci sont peu fonctionnelles.
- Éviter de nuire à leur autonomie par des appuis trop systématiques et exhaustifs quand celles-ci sont déjà actives et dynamiques.
- Appuyer l'élaboration de stratégies du développement viable de ces organisations et notamment dans le sens d'une prise en charge financière du conseil.

77. **De nouvelles politiques et de nouveaux dispositifs sont à mettre en place pour l'approvisionnement en intrants** qui est dans une situation critique dans la plupart des zones d'intervention du FIDA en AOC.

D. Négociation et partenariat

78. On constate que vu la complexité et la variété des problèmes de développement à résoudre, les concertations sont indispensables. En effet un même objectif pour des acteurs différents représentent des enjeux différents. Dans les cas suivants, les concertations semblent particulièrement essentielles :

- Entre État et bailleurs de fonds: qui souhaite intervenir, dans quelle zone, en mettant quels moyens, sur quelles actions de conseil ou en amont du conseil?
- Entre organisations paysannes, État (central et collectivités décentralisées) et bailleurs de fonds (ou maîtres d'ouvrage): dans l'intérêt de qui est fait le conseil ? Quels sont les engagements de financement des différentes parties?
- Entre organisations paysannes (demande de service) et les organismes qui présentent le service (offre): dans quelles conditions et à quel prix le conseil va-t-il être délivré?

79. La négociation est un élément clé pour la réussite du processus de conseil agricole à engager et à accompagner. La prise en charge des trois fonctions clés précédentes par les OP suppose que soient considérablement renforcées leurs **capacités de négociation** vis-à-vis:

- de l'État dans la mise en œuvre des politiques agricoles,
- des acteurs des filières pour dégager de meilleures modalités de commercialisation et d'approvisionnement,
- des chercheurs dans la définition et le suivi des recherches à mener,
- des techniciens chargés par les OP du service de conseil,
- des bailleurs de fonds pour la négociation de financements complémentaires,
- des collectivités locales et entre organisations paysannes elles-mêmes.

V. COMPARAISON AVEC LES PRINCIPES DE L'INITIATIVE DE NEUCHÂTEL

80. L'Initiative de Neuchâtel réunit de manière informelle depuis 1995 des agences de coopération, des institutions bilatérales et multilatérales et des bailleurs de fonds internationaux sur le thème de la vulgarisation agricole dans les pays d'Afrique subsaharienne. Le groupe a publié différentes brochures proposant des **principes communs d'intervention** et travaille actuellement sur les thèmes du financement du conseil agricole et sur le thème de la vulgarisation dans la lutte contre la pauvreté.

81. Le tableau 3 cherche à résumer le degré de convergence du FIDA avec les principes dits «de Neuchâtel», dans sa pratique passée telle qu'elle a été revue par la présente étude et dans ce que pourrait être sa pratique future, selon les recommandations de ce rapport.

82. Le principal **décalage** entre la pratique observée du FIDA et les «principes Neuchâtel» réside sans doute dans **le niveau de confiance en la capacité des organisations paysannes à être des partenaires à plein titre de l'aide publique au développement et les responsables des actions sur le terrain**. De nombreuses agences bilatérales et internationales voient maintenant sur le terrain les producteurs définir des actions de conseil et des contenus, et assurer la gestion de moyens humains et financiers, aidés par des ONG mais aussi par des fonctionnaires convaincus. **Les politiques explicites des gouvernements sont également de plus en plus favorables à cette redéfinition des rôles et des responsabilités.**

83. Ces principes peuvent être adoptés par le FIDA s'il se donne les moyens d'observer et de reconnaître les expériences les plus porteuses d'avenir. Lui-même convaincu, le FIDA pourra mieux convaincre ses partenaires par un dialogue politique basé sur ces expériences concrètes. Ces



orientations présentent cependant **un certain nombre de défis pour le FIDA lui-même, de par ses procédures opérationnelles et surtout à la faiblesse de sa présence sur le terrain.** Les réflexions stratégiques en cours et les prochaines étapes de ce travail thématique devront approfondir les conditions d'«opérationnalisation» des principes généraux énoncés.

Tableau 3: Comparaison avec les Principes de Neuchâtel

Principes généraux de l'Initiative de Neuchâtel	Convergences/divergences avec la pratique du FIDA dans les années 90	Convergences/divergences avec les propositions pour le futur
<p><i>Une bonne politique agricole est indispensable.</i> <i>L'influence du contexte général a rarement été prise en compte pour évaluer l'efficacité des réformes des systèmes de vulgarisation.</i></p>	<p>Dans la majorité des cas étudiés, les interventions du FIDA ont généralement «subi» les politiques publiques, notamment les programmes d'ajustement du secteur agricole (PASA) et les programmes nationaux de services agricoles, avec une faible capacité à les influencer. Davantage d'attention est maintenant accordée au « dialogue politique ».</p>	<p>Les principes de partenariat et de «négociation» doivent permettre de contribuer à l'élaboration des politiques. Le FIDA a un certain avantage de part son mandat spécifique et son statut d'IFI mais aussi ses contacts sur le terrain à travers les projets et donc sa capacité de médiation. Appuis possibles à la participation des OP à la définition des politiques nationales. Le grand handicap est la faible présence dans les pays.</p>
<p><i>La vulgarisation est plus facilitation que transfert de technologies</i></p>	<p>Sur le papier, le FIDA semble en accord avec ce principe notamment à travers ses efforts de «renforcement des capacités locales» ou son intérêt pour les «technologies indigènes». Cependant, dans la pratique il y a très peu d'applications en matière d'appui à l'innovation, sauf expériences pilotes financées sur don (VIPAF notamment).</p>	<p>Il y a un équivoque sur le terme même de «vulgarisation» qui est fonctionnellement opposé à "facilitation" et peu adapté aux régions d'intervention du FIDA. Pour dépasser cette ambiguïté et s'engager dans la facilitation, le conseil et l'appui à l'innovation paysanne, le FIDA doit reconnaître le principe de « maîtrise paysanne» et adapter les montages institutionnels et financiers des projets en conséquence.</p>
<p><i>Les producteurs sont les clients, les commanditaires et les partenaires plutôt que les bénéficiaires de la vulgarisation agricole.</i></p>	<p>Au-delà d'un discours général sur la «participation», ces principes ne sont pas encore admis dans les projets en cours. Une évolution récente va cependant dans ce sens avec la multiplication des «Fonds de développement»</p>	<p>Reconnaître les producteurs comme des clients et commanditaires des services de conseil, d'appui à l'innovation ou de recherche implique des composantes libérées de la tutelle publique et des fonds gérés par les OP. Les services financés par les « Fonds de développement » à maîtrise d'ouvrage paysanne doivent être élargis au domaine de l'innovation agricole.</p>
<p><i>Pluralité des intervenants et décentralisation des actions requièrent coordination et concertation entre acteurs.</i> <i>La diversité du contexte, des services et des formes de conseil imposent une pluralité des mécanismes de financement.</i></p>	<p>Accord sur ces principes généraux depuis longtemps. Interprétation pratique limitée à la conception initiale des projets, surtout en termes de recherche de cofinancement avec un nombre limité de grands bailleurs de fonds. Sur le terrain peu de concertation/coordination entre acteurs et projets.</p>	<p>En plein accord avec stratégie proposée: complexité, diversité des situations => principes de partenariat, de négociation et compréhension des acteurs. Cofinancements à développer en particulier avec les acteurs économiques dans les pays: filières et OP.</p>
<p><i>Définir un mécanisme de financement demande d'établir au préalable «qui bénéficie du conseil agricole et rural? », par une négociation entre tous les acteurs concernés => analyse du conseil selon son caractère public ou privé.</i></p>	<p>Le FIDA n'a pas eu à définir de mécanisme car il a suivi les dispositifs publics de vulgarisation. Les négociations étaient peu utiles et les financements transitaient toujours par le Gouvernement central (ministère de tutelle).</p>	<p>Concept nouveau mais qui devrait induire à moyen terme une démarche qui doit passer d'abord par un appui à la capacité des OP à négocier et à assumer leurs responsabilités dans sa prise en charge du conseil agricole et rural dans les régions pauvre et les zones marginales. Négociation pour une politique publique de soutien.</p>
<p><i>Les mécanismes de financement doivent permettre aux producteurs de se positionner par rapport aux différents dispositifs de conseil (pluralité de l'offre).</i></p>	<p>Les producteurs sont le plus souvent perçus comme consommateurs passifs d'une offre technique. Les financements ont toujours soutenu cette offre unique plutôt que la demande.</p>	<p>Démarches préalables nécessaires pour acceptation par les ministères de tutelle des principes d'un financement par la demande et d'une participation négociée des paysans.</p>
<p><i>Financer le conseil agricole et rural lui-même n'est pas suffisant: d'autres fonctions sont importantes à développer pour garantir la qualité et la pérennité du conseil.</i></p>	<p>Récemment, des projets préoccupés par la relation des producteurs avec la recherche. Mais peu de financements de dispositif de formation, d'appui au secteur privé, d'assistance technique gérée par la demande.</p>	<p>Travail important à développer sur les conditions de la pérennité institutionnelle et financière des dispositifs de conseil agricole. Conditions d'un appui à l'offre de services publics et privés par la formation. Effets probables sur la pérennité pas avant 20 ans dans les régions pauvres.</p>